



Ordonnance de télécom CRTC 2007-344

Ottawa, le 17 septembre 2007

Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes. Aucune observation relativement aux demandes n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	4260 (TCBC)	le 25 octobre 2006	le 17 septembre 2007
Société TELUS Communications	574 (TCI)	le 25 octobre 2006	le 17 septembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>